



## Escroquerie et abus de confiance

Par **karine**, le **24/11/2009** à **17:33**

Bonjour,

Mon ex compagnon m'a vendu une voiture sur laquelle le contrôle technique a été fraudulé car j'en ai refait un 2 mois à peine après l'achat du véhicule et de son contrôle technique, et il m'avait vendu le véhicule à un prix excédant sa valeur car après vérification auprès d'un garage il apparut que la voiture était limite HS et que le moteur n'allait plus tenir longtemps. PRIX du véhicule vendu 1600 euros (clio 1.9D année 94 240 000km) prix estimé 700 euros. Il y a un énorme décalage. Je n'ai pas porté plainte contre cette personne et j'ai immédiatement envoyé par recommandé AR toutes les pièces et lui signifiant de me rembourser une partie en tout cas permettant de régler une partie des réparations, il n'a pas voulu. Pour l'achat du véhicule, il a émis l'idée que je lui fasse plusieurs chèques, car il savait que je n'avais pas les moyens d'acheter une voiture dans l'immédiat, je venais tout juste d'avoir mon permis, et je n'avais personne d'autre que lui pour me renseigner sur un véhicule. J'ai donc bloqué les 2 chèques restant donc 400 euros qui restaient à lui régler et là il porte plainte contre moi pour escroquerie. La plainte a ensuite été abandonnée, le procureur de la république n'a pas donné suite à ma déposition il est apparu que j'avais été largement lésé dans l'histoire. Mais mon ex a fait appel devant le tribunal, j'aimerais savoir ce que j'encours, comment me défendre, est-ce que le juge peut statuer dans le sens du procureur ou non. Vont-ils juger et prendre en compte la moralité douteuse de cette personne qui vit de petites escroqueries.